

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **19 août 2019** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

**DEMANDE N° 19-16 : 731, rue Brassard – Zone H-319**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement existante en marge avant secondaire de la propriété à 1,35 mètre de la limite du terrain, pour la case 8, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.2 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- l'aménagement d'une aire de stationnement de deux (2) cases en façade avant de la propriété :
  - implantée à moins de trois (3) mètres de la limite avant du terrain, tel que le prévoit l'article 4.6.2.3.2 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
  - dans l'espace immédiat situé devant la façade du bâtiment, en empiétant de 1,75 mètre dans ledit espace, contrairement aux dispositions de l'article 4.6.2.2.1 du *Règlement de zonage numéro 1101*,
  - de façon à ce que les véhicules ne puissent y entrer et sortir qu'en marge avant seulement, contrairement aux dispositions de l'article 4.6.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 224 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-20 : 300, rue de Murano – Zone M-247**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- qu'aucun des 22 arbres requis en marge fixe sur rue ne soient plantés, contrairement au calcul établi par le biais de l'article 5.7.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 275 550 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-21 : 2020, chemin du Fer-à-Cheval – Zone C-146**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une aire d'isolement réduite à 0,9 mètre, plutôt que deux (2) mètres, le long du mur latéral gauche du bâtiment, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- l'implantation de l'aire de stationnement le long de la limite latérale gauche du terrain, soit à 1,4 mètre de celle-ci pour la portion avant et à zéro (0) mètre pour la partie arrière, plutôt qu'à deux (2) mètres, afin de permettre la conservation de la bordure de béton existante, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

- un nombre de 31 cases de stationnement pour l'ensemble du site, alors que le minimum prescrit par l'article 5.6.3.3 est de 34 au *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 721 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-22 : 1477, rue Nobel – Zone I-154**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une aire d'entreposage extérieure sans être entièrement ceinturée par une clôture, tel que le prévoit l'article 5.6.2.3 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 222 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-23 : 280, rue du Grand-Coteau – Zone P-115**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'équipements de jeux en marge fixe sur rue secondaire, à moins de trois (3) mètres du bâtiment principal, à moins de cinq (5) mètres de toute ligne de propriété et visibles de la voie publique, contrairement aux dispositions des articles 5.4.9.2, 5.4.9.3 et 5.4.9.4 de la section 5.4.9 « Les équipements de jeu » du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- l'installation d'une clôture à moins de 1,5 mètre de la limite avant du terrain, tel que prévu à l'article 5.7.6.3 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 829 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-24 : 248, rue Lamoureux – Zone H-225**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'un pavillon dont la hauteur des murs, soit 2,74 mètres du côté ouvert et 3,35 mètres du côté fermé, dépasse le maximum permis de 2,5 mètres prévu à l'article 4.2.5.4 du *Règlement de zonage numéro 1101* et dont la superficie de 29,72 mètres carrés excède de 7,22 mètres le maximum de 22,5 mètres carrés permis par l'article 4.2.5.5 du même règlement;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 431 034 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-25 : 1950, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement à 1,05 mètre des limites latérales du terrain, plutôt qu'à 2 mètres, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- une allée de circulation se terminant en impasse, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.6.1 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 429 409 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-26 : Boucle E – Quartier des rues Mongeau, McDuff et Girard (rues en voie d’approbation) – Zone A-804**

Cette demande a pour but d’autoriser :

- l’aménagement de deux rues sans issue ne comprenant aucun cercle de virage, la première sur une distance de 39,3 mètres (rue Girard) et la seconde sur une distance de 79,5 mètres (rue McDuff), contrairement aux dispositions de l’article 10.11.4 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- des cases de stationnement intérieures aménagées en tandem, soit l’une derrière l’autre, et desservant la même unité de logement, contrairement aux dispositions de l’article 4.6.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 980 766 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-27 : Boucle G - Quartier des rues Denise-Colette, Isola-Comtois et Bernadette-Trudeau (rues en voie d’approbation) – Zone A-808**

Cette demande a pour but d’autoriser :

- l’implantation d’aires à déchets faisant partie intégrante du bâtiment principal, à une distance de 3,34 des limites du site plutôt que 7 mètres tel que prévu à l’article 10.11.3.4 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 980 773 du cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 19-28 : Boucle M - Quartier de l’avenue des Pionniers – Zone A-811**

Cette demande a pour but d’autoriser :

- un projet intégré sur un site d’une superficie de 4 686,6 m<sup>2</sup> plutôt que de 5 000 mètres carrés tel que prévu par l’article 10.11.3.1 du *Règlement de zonage numéro 1101*;

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 481 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l’article 145.6 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 1<sup>er</sup> août 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschenes, OMA  
Avocate